Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 2 (1899)

Heft: 57

Artikel: Avis industriels et commerciaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248727

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à la commission municipale! Déjà nous devons payer aujourd'hui l'impôt des pauvres. C'est assez, et l'aumône privée devient du superflu.

N'est-ce pas le langage qu'on commence à tenir ? Il serait désastreux cependant de pousser trop loin la logique de ce raisonnement, qu,i il est vrai, ne manque pas d'une certaine justesse.

Mais que peut la charité officielle, froide et sèche, pour consoler, relever, moraliser le pauvre ? Rien.

Est ce que les membres de la commission municipale iront visiter le malheureux dans son taudis? Examineront-ils comment cette mère de famille tient son ménage ? Si ses enfants fréquentent le culte et l'école? Si ce père se conduit bien; s'il a interrompu ses habitudes de cabaret ; si cette grande fille ne se perd pas à l'atelier, si elle donne le bon exemple aux plus petits?... Telles sont les questions qui doivent préoccuper celui qui a conscience de sa mission charitable et dont s'enquièrent d'ordinaire les membres de nos sociétés de

Celles-ci ne doivent donc pas ralentir leur zèle, parce qu'à présent fonctionne un comité de secours légalement constitué ?

Que peut la loi. dans les affaires d'assis-tance, à côté du cœur!

Sera-ce jamais l'a-sistance administrative qui remplacera nos œuvres admirables: l'Ouvroir, la Société de maternité, la Conférence de St-Vincent-de-Faul, les sœurs gardes malades, l'association des dames visiteuses des pauvres etc. Il vaudrait mille fois mieux voir disparaître toutes les commissions d'assistances municipales plutôt que ces groupements de chrétiennes et de chrétiens dévoués qui n'aspirent qu'à faire quelque bien aux pauvres

Il y a tant de manières ingénieuses de faire le bien. Tenez s ce mode n'est-il pas aussi pra-

tique qu'il est touchant ?

On organise en France une œuvre qui a pris naissance en Belgique et qui porte ce joli nom : la « Ligue du coin de terre. » M. l'abbé Lemire l'a, avec raison, vivement préconisée dans le dernier congrès des catholiques du

La Ligue est une manifesfation toute nouvelle de la charité. Elle a pour but de remplacer la bienfaisance en argent — trop souvent mal adressée--par la bienfaisance en terre : elle possède actuellement en location 10 hectares de terre, au centre de Bruxelles, et les a distribués par portions de 5 ares à 200 pères de famille honnètes et laborieux, gratuitement, et sans distinction de parti. Par cette manière de faire, la charité est incomparablement plus féconde que toute autre : il est prouvé en effet, que 5 ares de terres intelligemment cultivés fournissent tous les produits maraîchers consommés en un an par une famille moyenne. Les résultats déjà acquis, et surtout la pensée qui engendra cette œuvre, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention : il en fut ainsi ; à peine le cinquième coin de terre était-il donné en jouissance, que le ministre du travail de Belgique faisait appeler le fondateur de la Ligne M. l'abbé Gruel dans ses bureaux pour lui demander des détails. Il s'en déclara nettement partisan, et prouva peu après sa bienveillance, en mettant gracieusement à la dispositon du fondateur l'emplacement nécessaire à l'exposition de Bruxelles, pour qu'elle pût se révéler au grand public. Le

jury décerna une médaille d'argent.

Nombreux sont les résultats de cette œuvre au point de vue social surtout quand, accablé par l'atmosphère lourde et déprimante de l'usine. l'ouvrier est près d'accueillir le murmure et l'envie, la pensée de son jardin lui viendra, reposante comme la vue d'une oasis au désert; il se dit que tout à l'heure il trouvera de l'air

pur, de la verdure, des fruits, et tout cela à lui, bien à lui ! Et le travail paraîtra moins lourd. et la haine contre la société ne trouve pas place dans ce cœur.

Est-ce donc si difficile d'aclimater cette œuvre dans nos contrées! Je : e le crois pas.

A nos excellentes sociétés de bienfaisance d'en faire l'essai!

Si vous n'avez pas un abbé Gruel pour en prendre la direction, peut-être que quelque prêtre, ou un laïque au noble cœur, se levera pour prouver que le sol jurassien est, en fait de cha-rité,aussi fécond que le sol belge!

Cà et là

Cinquante enfants asphyxies. — Un fait qui prouve combien est mauvais l'aménagement de certaines écoles publiques s'est produit à St-Denis (Seine).

Pendant la classe du soir, le professeur, pris d'un malaise subit, alla respirer un instant dans la cour. Quand il rentra tous les enfants étaient penchés sur les tables, la tête appuyée sur leurs bras. L'instituteur se précipita vers les portes et les fenètres, qu'il ouvrit toutes grandes et il

appela ses collègues au secours.

M. Devillers, directeur de l'école, s'efforca de secouer la torpeur des enfants endormis et manda d'urgence le docteur Le Roy des Barres qui administra à tous ces pauvres petits, un réactif energique. On rechercha ensuite d'où venaient les gaz délétères qui avaient failli coûter la vie à tant d'écoliers, et on s'aperçut que c'était un poèle défectueux qui avait causé tout le mal. Les élèves furent reconduits dans leurs familles. Fort heureusement, aucu d'eux n'est en danger.

Le système de c'auftage va être modifié dans

les écoles de la commune.

Les mots de d'Ennery.

L'esprit de d'Ennery procédait volontiers par

Mme d'Ennery avait un petit chien qu'elle adorait.

Quand elle en parlait, c'était toujours dans des termes comme ceux-ci : son cher petit museau, ses chers petites pattes, son cher petit

Un jour, l'infortuné toutou dégringole un escalier en poussant des cris affreux.

Oh! s'écrie d'Ennery d'un air navré, il est tombé à sa chère petite renverse!

Un mendiant le poursuivait depuis un quart d'heure, inutilement.

D'ennery met la main à sa poche, et d'un ton solennel:

- Tenez dit-il, en lui donnant un sou... et ne mendiez plus!

Quand les répétitions d'une pièce ne marchaient pas à son gré, il ramenait son chapeau sur ses yeux, sans mot dire. Acteurs et directeurs savaient ce que cela signifiait.

Un jour où le chapeau était à son maximum d'inclinaison : — Voyons, lui disent les directeurs, vous n'êtes pas content? Parlez; nous ferons tout ce qui dépend de nous pour vous satisfaire.

Non, voyez-vous, répond d'Ennery, il n'y a rien à faire. Le malheur, c'est que chacun de vous est l'associé d'un imbécile !

On lui demandait si l'on pouvait avoir confiance dans la probité d'un candidat à un privilège théâtral.

Oh! dit-il, il doit en avoir de reste... car il n'en a jamais dépensé.

LETTRE PATOISE

Dá lai Côte de Mai.

Me revoici ! Qué temps el é fav ces djos-ci dain lai côte de mai! I dremô bin tranquille dain mai leudge tiain tot din cô, crac! enne grosse fuate que l'oëre é déraicenay à venis'aibaittre tchu le cart di toit de mai magenatte aivo in trayin des cinq cent diailes. I sâté feu de mon dgite, qu'i n'aivò pu aibaindenay da voici pessay trà mois. En ritaint feu, i senté quéque tchose satay feu de lai baigatte de mon gilet. I le raimessé. C'était droit mai pieume qu'i aivo dje tiuë tot paitcho, sain poyè lai retrovay. Due soit béni ci cô : i veu poyaê récrire dain le Pays di duemoinne.

Po adjedeu i vôs en veu dire enne que s'â pessay, ai yé dje longtemps dain in vlaidge di Và de Delémont. I vo diray to content po m'évitay des côs de maindge d'écouve que les dgens que soci ravoéte, sont, ai yé belle houëre dain le rayaume des tarpiës. Ecoutaï bin.

Le bon tiurië de... aivay enne servainte qu'était très sobre en lai tâle, main que trovay moyin de se moïe de temps en temps lai gair-gatte, en coitchatte de son maître. In djo qu'in père Capucin, que se trovay dain la paroisse po enne mission, dié en dénaint en ci bon tiurie que se ne méfiay de ran : « Mais, Monsieur le Curé, votre cuisinière, permettez-moi de vous le dire, aime à lever le cou le. Sa figure son langage, ses manières, tout indique qu'elle n'a pas signé l. tempérance. - Mais, mon Père, répondgé le tiurie. ce que vous dites-la! Ma cuisinière, c'est la plus sobre qui existe à dix lieues à la ronde. Vous vous trompez du tout au tout — Ta, ta, ta, ta, reprend le capucin, qu'était pu malin que le chire, voulez vous parier que je n'ai pas tort? et je vai vous le

prouver à l'instant. — Soit, essayez. •
Tchu soli, le Père demainde enne boteille ordinaire, ai peu de l'encre. Ai noichéché bin d'aidroit le goulot de lai boteille, lai bayié à tiurië en yi diaint d'enviere sai servainte en lai tiaive tirië di vin. Cte pore servainte que ne saivay ran de ci truc, s'en vait en lai tiaive. Tiain elle revenié à bout de quéque menutes, les doux prêtres éclatennent de rire. Lai pore dgen aivay in bé peté rond comme enne noire, baigue tchu les lèvres : preuve de son inno-

Lai mission finie, le Pére capucin paitché main ai v aivay dje tra djo que lai tieugeniëre

aivay filay.

En aiprengnaint soci, voici enne baichatte di vlaidge que venié se présentay po servainte. Main le tiurië qu'aivay pavou de faire in fa mairtchië hésitay in po. Po le raichurië ste baichatte dié: « Ah! Monsieur le tiurië, i say bin poquoi vos ais renvië vote servainte. Main po chure aivô moi, vos n'ai pe fate d'aivoi pavou, I en boiro bin enne soye qu'an ne yi voirait ran. » Le porcchire, vos comprente, ne fesé pe mairtchie ci djo li. Çoli allé à moins trà mois, d'vain qu'ai poieuche se reprocuray ci moubje de tieugenne qu'an aipeule in mid nécessaire dain enne tiùre.

Stu que n'a pe de bô.

Avis industriels et commerciaux

Postes et Douanes. Le traitement en douane d'envois de marchandises dont l'expédition définitive s'effectue à un bureau autre que celui d'entrée se fera d'après les prescriptions sui-

- 1. Les envois de marchandises à l'expédition desquels le destinataire désire qu'il soit procédé par le bureau du lieu de destination, sur la hase d'une déclaration qu'il se réserve d'établir. doivent être déclarés au bureau d'entrée pour l'expédition avec acquit à caution sous plombage, et il doit être fourni des garanties pour le droit au taux le plus élevé du tarif.
- 2. Les envois de marchandises déclarés pour l'expédition avec acquit à caution au bureau d'entrée sur la base d'une déclaration du contenu conformément au tarif (auquel cas la marchandise est taxée d'après le tarif et expédiée non plombée, avec acquit à caution) sont acquittés*définitivement au lieu de destination sur la base de l'acquit à caution.
- 3. La revision douanière au lieu de destination, soit l'expédition douanière sur la base de la révision, ne peut avoir lieu que par les envois désignés au chiffre 1 ci-dessus, ainsi que provisoirement et sous réserve de revenir en tout temps sur cette tolérance, pour les wa-gons complets non plombés, chargés d'une seule marchandise, expédiés avec ac juit à caution libellé d'après le tarif, pour l'acquittement définitif desquels c'est le poids reconnu par le service des douanes au lieu de destination qui pourra servir de base.
- 4. Dans le cas prévu au chiffre 2 ci-dessus, les indications fournies au bureau d'entrée sur le contenu et le poids ne peuvent plus être changées. Les destinataires qui voudraient réclamer contre l'exactitude de la perception des droits sur la base des indications fournies au bureau d'entrée devront s'adresser à la direction des douanes dont relève ce bureau.
- 5. Les envois de marchandises auxquels le bureau d'entrée ne peut apposer la fermeture douanière (plombage), par suite de leur conditionnement ou pour tout autre motif, doivent être déclarés à ce bureau conformément au tarif.
- 6. Les envois à expédier sous plombage et acquit à caution par le bureau d'entrée doivent être cordés par le conducteur de la marchandise (article 53 du règlement d'exécution pour la loi sur les douanes), et les bureaux ne doivent admettre que des cordages fournissant des garanties suffisantes contre la possibilité de substitution des marchandises.
- 7. Les bureaux d'entrée précéderont comme pour les envois déclarés pour l'importation, à la revision douanière des envois expédiés avec acquits à caution, contenant de la marchandise conformément au tarif (chiffre 2 ci-dessus).
- 8. Les présentes prescriptions entreront en vigueur le 1er février 1899.

Cote de l'argent

Du 1er février 1899

Argent fin en grenailles . . fr. 105. le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de basepour le calcul des titres de l'argent des boites de montres . . . fr. 107. —le kilo.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le Nº 55 du Pays du Dimanche :

212. CHARADE.

Mi-graine (migraine).

213. RÉBUS GRAPHIQUE.

Rond d'o I ne d'I (Rondeau inédit).

214. ÉNIGME

Soufflet.

215. MOT EN TRIANGLE.

PARADIS AMADIS RAVES ADEN DIS I S S

Ont envoyé des Solutions complètes : MM. Myosotis à Bassecourt ;

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Sai-s-bon, Place des Bennelats à Porrentruy; Le marquis de Morchwyl: Mysostis à Lucerne. Melle Tomelean : Léon Chatelain les Bois ; Scène de sauvetage à Boncourt ; Bédame, Riflardqueue d'âme à Bon Cours ;Tulipe noire au Noir-

220. CHARADE.

On aime à entendre mon premier. On s'amuse sur mon dernier. Mais ou a peur de mon entier.

221. ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales forment le nom d'un chef helvète célèbre :

Signal militaire. Amuse les cufants. 3. — Plante utile. 4. — Qui s'élève contreDieu 5. — Signe du chrétien. 6 - Fleuve de Russie.

222. ANAGRAMME.

Lisez d'abord directement, Puis au rebours le mot que je propose, Et vous en aurez deux tour à tour exprimant L'un l'effet et l'autre sa cause ; Par la cause et l'effet, de fragiles esquifs, Poussés par l'ouragan, se brisent aux récifs.

223. MOT CARRÉ.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres de manière à former hosizontalement et verticalement les mêmes mots dout voici les désigna-

X X X X X	 Cordage.
X X X X X X	2 Grand-prêtre.
X X X X X	3. — Tumulte.
X X X X X	4. — Fleuve.
X X X X X	5. — Terme d'arboriculture.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir. 14 février 1899.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Courtedoux. — Le 5 è 12 1/2 h. pour statuer sur une demande du fermier de Pietchiesson, voter le règlement des pompiers.

Delémont. — Le 5 à 10 1/2 h. pour arrêter les budgets, statuer sur une pétition demandant la publication des rôles d'impôt, etc.

Pleigne. — Le 5 à l'heure habituelle pour voter le budget, décider la construction d'une gran-

Pommerats. - 1re section, le 5 à 3 h. pour classer les gaubes.

L'éditeur : Société Typographique, Porrentruy

Bons mots

Dufourneau n'est pas un héros. Ayant à passer une rivière sur un bac et voyant que l'eau est agitée:

- Mon ami, dit-il. avec inquiétude au batelier, vous est-il jamais arrivé de perdre, par quelque accident. des personnesque vous passiez ?
- Perdre ? Jamais, monsieur; mon dernier client s'est bien noyé ici, la semaine dernière, mais nous l'avons retrouvé le lendemain.

Une petite fille s'approche de son père et lui dit : « Papa, Est-ce vrai qu'Adam n'a jamais été un poupon ? - Mais certainement.

Alors comment ça se

Parce qu'il n'a jamais eu de nourrice, mon enfant.

L'hiver



L'hiver, ce vieillard sévère, vêtu de son grand manteau blanc et de son capuchon sinistre, a fait enfin son apparition. Il se cache dans son antre ténébreuse.

Amis lecteurs, cherchez-le et vous le trouverez.